



Assemblée générale

Distr. générale
21 septembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 54 de l'ordre du jour

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2006/71)* pour qu'elle l'examine à sa soixante et unième session au titre du point 54 de l'ordre du jour, conformément à la décision 2006/247 du Conseil économique et social.

* Le document E/2006/71 a été distribué à part.

